

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Règlement numéro 1120-2023 concernant une dépense et un emprunt de 1 645 000 \$ pour des travaux d'infrastructures à l'intersection de la rue du Diamant, du boulevard Pierre-Laporte et du boulevard de l'Innovation

Je, Ève-Marie Préfontaine, greffière de la Ville de Bromont, certifie

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1120-2023 est de **9177**;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **929**;
- que le nombre de demandes reçues est de **126**.

Je déclare

- que le règlement 1120-2023 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Ève-Marie Préfontaine, greffière

Date

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)